

Aides à la rénovation des logements

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (O.P.A.H.) a débuté sur le territoire de la Communauté de Communes pour six années (2016-2022).

Des crédits sont disponibles. Ils permettent d'aider, les propriétaires occupants, mais également les réhabilitations de logements destinés à la location après travaux.

URBAM CONSEIL est l'équipe qui se tient à votre disposition pour vous informer, vous conseiller, vérifier la recevabilité de votre demande.

Vous pouvez sans aucun engagement demander l'intervention gratuite de ses techniciens.

Catherine SIMON est l'animatrice de l'opération, contactez-la au :
03 29 64 45 10 ou
au 06 70 16 15 04

Renseignez-vous sans tarder!

Des aides pour améliorer la performance énergétique

- Vous envisagez des travaux?
- Vous souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier de subventions?

Propriétaires, **renseignez-vous** à l'une ou l'autre de ces permanences, **les mercredis et samedis**, à la **Mairie de Giromagny: 2018**

• Samedi 27 janvier :
de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 7 février :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Samedi 24 février :
de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 7 mars :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Samedi 24 mars :
de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 11 avril :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Samedi 28 avril :
de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 16 mai :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,

• Samedi 2 juin :
de 10h00 à 12h00 à la Mairie de Giromagny,

• Mercredi 20 juin :
de 13h00 à 15h00 à la Mairie de Giromagny,